

Maladies professionnelles indemnissables

Tableau RG 4 :

Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant.

Tableau RG 4 bis :

Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.

Tableau RG 84 :

Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

Réglementation

Dispositions particulières relatives aux agents chimiques dangereux cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (art. R.4412-59 à R.4412-93 du code du travail).

Vous bénéficiez

d'une surveillance médicale renforcée
(art. R.4624-18).

Vous bénéficierez

d'une surveillance post-professionnelle :

Les personnes qui, au cours de leur activité salariée, ont été exposées à des agents cancérogènes peuvent demander, si elles sont inactives, demandeurs d'emploi ou retraitées, à bénéficier d'une surveillance médicale post-professionnelle. Elle sera prise en charge par la caisse primaire d'assurance-maladie ou l'organisation spéciale de sécurité sociale. (arrêté du. 28 févr. 1995 : JO, 22 mars).

Comité de rédaction :
C.I.H.L. 235, rue des Sables de Sary
45774 Saran cedex
www.cihl45.com
cihl.services@cihl45.com



Membres de l'APST



LES RISQUES

L'essence automobile



www.forcemotrice.com, 02 38 56 98 00 • RCS 410 202 626

Cachet du médecin diffuseur et adresse

Date de mise à jour : 01/03/2013

Ce que vous risquez

L'essence automobile fait partie du groupe des carburants (essence automobile, gas-oil, mazout, kérozène). Elle est fréquemment utilisée dans les garages mais aussi dans les activités domestiques et de loisirs.

ATTENTION :

⇒ Elle dissout le film de protection naturelle de la peau, ce qui facilite sa pénétration dans l'organisme et provoque une **sécheresse cutanée**

⇒ L'inhalation de vapeurs d'essence peut provoquer des **maux de tête et à long terme des troubles neurologiques graves**

⇒ Le passage accidentel d'essence dans les poumons lors du siphonage peut entraîner des **atteintes respiratoires sévères**

⇒ L'essence sans plomb contient jusqu'à 1% de benzène, **cancérogène**, responsable de **maladie du sang** (leucémies,...)

Attention : pour les cancérogènes, il n'existe pas de dose d'exposition minimale garantissant l'absence de risque.

Comment diminuer l'exposition

Le port de gants nitrile (résistant aux produits chimiques) est indispensable pour toute intervention

⇒ **Pour les interventions sur les filtres ou pompe**

- L'utilisation de **serre-durite** est conseillée avant désolidarisation du filtre ou de la pompe pour limiter l'écoulement
- Si la désolidarisation durite-filtre est difficile, un **pare-face** est recommandé pour éviter les projections au niveau du visage

⇒ **Pour les interventions sur carburateur**

- Le port d'un **masque filtrant type A** est recommandé (bande marron)
- Le nettoyage sera réalisé à la fontaine de dégraissage

⇒ **Pour les interventions sur réservoir, jauge à essence**

Dans la mesure du possible, le client viendra avec un véhicule présentant un niveau de réservoir au plus bas.

- La vidange du réservoir par l'utilisation de **pompe électrique** et la récupération du carburant dans un **jerrican** sont conseillées
- Le port d'un **masque filtrant type A** est recommandé (bande marron)

⇒ **Pour le contrôle de « pression essence » sur les véhicules à injection**

(D'après les recommandations parues dans : « Archives des Maladies Professionnelles » (2000,61,3) JM Wendling)

Certains modes opératoires doivent impérativement disparaître

- ⇒ Le lavage des mains à l'essence
- ⇒ Le lavage, trempage des pièces dans un bac d'essence
- ⇒ Le siphonage, soufflage, aspiration avec la bouche de pièces ayant contenu de l'essence (gicleur de ralenti)
- ⇒ L'utilisation de chiffons en tissu pour absorber l'essence, mis dans la poche puis réutilisés
- ⇒ Transvasement manuel

